



AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel, tenue le 9 avril 2024, le projet de règlement suivant a été adopté :

- Projet de règlement numéro 2024-300-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-300 de la municipalité de Saint-Michel, tel qu'amendé, le tout de façon à identifier toute partie du territoire qui est sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et définir toute mesure permettant d'atténuer ce phénomène.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **mardi 14 mai 2024**, à 19 h 20, au 1700, rue Principale, à la municipalité de Saint-Michel. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population. Ainsi, le projet de règlement cité plus haut vise à modifier son plan d'urbanisme afin d'intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain. De plus, le projet du règlement décrit toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 1700, rue Principale, à la municipalité de Saint-Michel, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Michel, le 18 avril 2024.

(s) Caroline Provost
Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe